

<p style="text-align: center;">RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION Du 25 Octobre 2016</p>
--

Lors de sa séance du mardi 25 octobre le conseil d'administration a :

- adopté le calendrier 2017 de ses séances ;
- validé la traduction grand public du projet 2016-2020 de la Fondation ;
- validé la note d'orientation fixant la participation des usagers dans la Fondation et en particulier les modalités de fonctionnement du Comité Central de la Vie Sociale ;
- approuvé les BP 2017 des établissements suivants :
 - o Pôle Formation Insertion : Escale et Jarlot
 - o Pôle Enfance Familles : MIE Odyssee
 - o Pôle Personnes Âgées Personnes Handicapées : Pen Allé, Kerborc'his, Penanros, Prat Maria, Missilien, Ti Gwenn, Siège ;
- été informé de la situation des CPOM : médico-social, protection de l'enfance et prévention spécialisée ;
- a donné son accord pour les ventes suivantes :
 - o Maison du gardien du domaine de Kerbernez en Plomelin
 - o Aile nord des bâtiments de la Providence dite Brocéliande et une partie de la chapelle à Quimper
 - o Bande de terrain jouxtant l'établissement Ty Massé à Quimper
 - o Un ensemble de terres agricoles sur le domaine de Kerbernez en Plomelin
- a défini le prix de vente au Logis Breton du bâtiment de Kérentrée à Pont-l'Abbé
- a décidé de mettre en location d'autres parcelles agricoles du domaine de Kerbernez en Plomelin par l'intermédiaire de la SAFER ;
- a été informé du projet de restructuration des bâtiments de la Providence (Ville d'Ys, ex semi-internat de Marguerite Le Maître) ;
- a fait le point sur le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes dans l'affaire qui oppose la Fondation Massé Trévidy à l'État ;
- s'est vu présenté la cartographie des mandats de représentation et a validé le principe de comptes rendus des mandats devant le conseil d'administration.